

Un « pacte d'excellence » pour la petite enfance

Manque de places en crèches, inaccessibilité de certaines de ces structures et complexité du système sont des problèmes qui parlent à tous les jeunes parents. Depuis longtemps, leur persistance appelait une vaste réforme. Baptisée « Milac » – pour « milieux d'accueil » – et négociée avec le secteur et l'ONE, celle-ci est en passe de voir le jour sous l'impulsion de la ministre en charge de la Petite enfance Alda Greoli (CDH) avec une présentation au gouvernement cette semaine.

Son principal axe est de réduire le coût de l'accueil pour une majorité de familles et de faire payer davantage aux parents les plus aisés. Quand les parents verront-ils la différence ? Combien de parents verront la facture diminuer, combien la verront augmenter ? Si « *des projections ont été faites* », la ministre ne peut, pour l'heure, en dire plus. Mais elle se veut rassurante : la réforme entend également re-financer le secteur, ce qui soulagerait la bourse des parents.

Alda Greoli entend aussi harmoniser

les subventions (75 % de leurs frais de fonctionnement pour les crèches, les haltes-accueil ne recevant, elles, que 12.500 euros par an) et amener les structures les moins financées à hauteur des milieux d'accueil bien subsidiés. Pour cela, 11 millions sont nécessaires.

Le plan de la ministre réorganisera la formation des personnes en charge de la petite enfance pour améliorer la qualité des prestations et permettre des évolutions de carrière. ■

« Les crèches et les écoles méritent la même attention »

PETITE ENFANCE La ministre Alda Greoli dévoile sa réforme des milieux d'accueil

- Nouvelles places en crèches, accessibilité, simplification, formation : Alda Greoli ratifie large.
- Mais la ministre veut surtout que le secteur dispose lui aussi de son « pacte d'excellence ».

Les enjeux de la petite enfance ne sont pas moindres que ceux de l'enseignement obligatoire. » La ministre en charge de la Petite Enfance Alda Greoli (CDH) le répète à l'envi : si l'on évoque beaucoup les inégalités scolaires, celles-ci se fondent bien en amont, dès la naissance et dès la fréquentation (ou la non-fréquentation) de milieux d'accueil.

Le manque de places en crèches, l'inaccessibilité de certaines de ces structures, la complexité du système parlent à tous

les jeunes parents. Des problèmes qui appelaient depuis longtemps une vaste réforme. Baptisée « Milac » – son nom de code pour « milieux d'accueil » – et négociée avec le secteur et l'ONE, elle est donc en passe de voir le jour. Cette semaine, la ministre doit la présenter au gouvernement. Elle en livre les grandes lignes au *Soir*.

1 Des crèches plus accessibles

L'accessibilité des milieux d'accueil constitue un des objectifs phares de la réforme. Au fur et à mesure des trois « plans cigogne » successifs, des milliers de nouvelles places ont été créées : 5.005 places rien que pour le deuxième volet du plan Cigogne 3. En Région wallonne, 48 millions ont été débloqués pour lancer une nouvelle programmation de 2.000 places avant la fin de la législature, dont 963 sont réservées pour les provinces de Liège et du Hainaut, à savoir les deux régions où le taux de couverture est le plus faible.

« A Louvain-la-Neuve, nous avons un taux de couverture de

85 %, illustre la ministre. Alors qu'à Antoing, on est à 6,5 % et à Seraing, 17 %, par exemple. C'est donc dans des zones où le risque d'inégalités sociales est plus grand qu'il y a un manque im-

portant. Ces zones seront dès lors prioritaires. »

Et à Bruxelles ? « La difficulté, ce n'est pas un problème de places, de taux de couverture, mais d'accessibilité, précise la ministre. D'où l'importance que le gouvernement bruxellois investisse dans les infrastructures, comme la Wallonie. »

Encore faut-il que cet accueil en crèche soit accessible financièrement. « La réforme inclut aussi une réforme de la participation financière des parents », poursuit Alda Greoli. L'objectif : une « tension plus grande en fonction des revenus ». En résumé, il s'agit donc de réduire le coût de l'accueil pour une majorité de familles (notamment pour les plus précaires) et de faire payer davantage aux parents les plus aisés. Quand les parents verront-ils la différence dans leur

budget ? Quel pourcentage de parents verra la facture diminuer, combien la verront augmenter ? Si « *des projections ont été faites* », la ministre ne peut, pour l'heure, en dire plus. Mais elle se veut rassurante : la réforme entend également refinancer le secteur, ce qui soulagerait la bourse des parents.

2 Des services mieux financés « *Ouvrir des places supplémentaires, c'est bien, mais ma première responsabilité de ministre est de pérenniser les places existantes* », insiste Alda Greoli. D'où l'impératif de refinancer le secteur. Sans quoi les nouvelles places créées risqueraient d'être « annulées » par la fermeture de milieux d'accueil incapables de joindre les deux bouts. C'est que le secteur est complexe et que les différentes structures d'accueil sont financées de façon très inégale. Si les crèches sont subventionnées à hauteur de 75 % de leurs frais de fonctionnement, les haltes-accueil (accueil occasionnel, de courte durée, notamment pour des parents en réinsertion, en formation, etc.) reçoivent pour tout subside... 12.500 euros annuels.

Le premier objectif de la ministre est donc d'harmoniser les subventions et d'amener les structures les moins financées à hauteur des milieux d'accueil bien subsidiés. Pour tout harmoniser à la hausse, 11 millions sont nécessaires. Dans un premier temps, la ministre a débloqué 6,5 millions pour résorber le retard de financement d'une première moitié des haltes-accueil et des « *maisons communales de l'enfance* » (autre type de milieu d'accueil). Une première étape puisque, à terme, la ministre entend subventionner tous les mi-

lieux d'accueil à 100 % de leurs besoins de fonctionnement.

A quelle échéance ? Là, encore, difficile à dire. « *Le gouvernement doit désormais s'inscrire dans cette réforme et se donner un phasage* », justifie Alda Greoli. Elle rappelle que 20 millions d'euros ont été débloqués pour donner un statut aux accueillantes d'enfants conventionnées. Actuellement, 600 des 2.500 accueillantes sont passées sous statut salarié. D'ici 2025, toutes ces travailleuses – essentiellement des femmes – devraient enfin jouir d'un statut décent.

3 Un système simplifié Actuellement, le secteur de l'accueil de la petite enfance est un véritable labyrinthe. De nombreuses structures différentes coexistent, alors qu'elles fournissent à peu près les mêmes services tandis que leurs subsides sont également variables. La réforme Milac prévoit donc de réduire le système à trois types de milieux d'accueil : les crèches (dont la capacité minimale serait fixée à 14 places), les services d'accueil d'enfants et l'accueillant indépendant ou le co-accueil d'enfants. Parallèlement, le système de subsides se verrait, lui aussi, simplifié en quatre niveaux. Les soutiens les plus importants iront au bénéfice des structures qui accueillent des enfants handicapés ou qui proposent une flexibilité plus importante ou offrent une certaine mixité sociale.

4 Des professionnels mieux formés On veille à la formation des enseignants, il faut en faire de même pour ceux qui ont en charge la toute petite enfance. Actuellement, les formations

existent, mais elles souffrent d'un manque d'harmonisation. Elles doivent être organisées pour améliorer la qualité des prestations et permettre des évolutions de carrière. Il faut aussi répondre aux remarques formulées par l'ONE en matière de socles de compétences.

« *La formation initiale doit passer d'un accent mis sur le "care" à un angle plus "educare", explique Alda Greoli. Au-delà des soins à l'enfant, la notion d'éducation doit prendre de l'importance. Il faut créer un baccalauréat en éducation de l'enfance, comme c'est d'ailleurs envisagé dans la déclaration de politique communautaire. Elle ne serait pas obligatoire, mais s'ajouterait aux formations déjà reconnues. A terme, il faudra aussi prévoir un certificat complémentaire pour les postes de direction, qu'il faudra envisager de financer partiellement.* »

5 Des parents mieux informés C'est l'angoisse de tous les futurs parents : trouver un milieu d'accueil pour bébé. La recherche est souvent très empirique. Les choses pourraient changer à l'avenir. Dès janvier prochain pour un premier test, un site de l'ONE fournira en temps réel toutes les informations utiles sur les places disponibles. Seule condition pour assurer le succès de cette initiative : la collaboration active des milieux d'accueil. Les parents pourront s'inscrire dans ce dispositif, mais ne seront recensés qu'à une seule reprise, tout en gardant leur liberté de choix. A ne pas confondre bien sûr avec une forme de « décret inscription » : il s'agit de faciliter la circulation de l'information. ■

ELODIE BLOGIE
ERIC DEFFET

LE CONTEXTE

L'ONE refinancée

Dès qu'on parle de petite enfance, l'Office de la naissance et de l'enfance est au cœur du dispositif à Bruxelles et en Wallonie. A travers lui, les services de Promotion de la santé à l'école (PSE) viennent d'être refinancés à concurrence de 800.000 euros pour les années 2018 à 2019. Un décret a été adopté à la demande du Conseil d'Etat qui voulait un cadre juridique précis pour ces missions déléguées par l'ONE. Un budget de 1,025 million a été débloqué pour placer l'espace francophone au même taux de vaccination contre le virus HPV que la Flandre. De quoi permettre notamment la vaccination des garçons comme des filles contre le papillomavirus et son corollaire, le remplacement du Cervarix par le Gardasil. Un montant de 275.000 euros a aussi été dégagé pour un programme de dépistage de la mucoviscidose.